



**Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine**

## Communiqué de presse Libérer tous les prisonniers politiques

La **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** se félicite de la libération, depuis le jeudi 15 février 2024, de nos concitoyens qui ont été arrêtés lors des événements politiques que le pays connus depuis plus de deux ans et qui, depuis avaient injustement été maintenus dans les liens de prévention. Selon des sources concordantes, **Six Cent Soixante Quatre (664)** détenus auraient recouvré la liberté et rejoint leur famille entre le jeudi 15 et vendredi 16 février 2024.

Cette vague d'élargissement de citoyens interpellés lors des événements que le pays connaît depuis mars 2021 intervient après une décision historique du Conseil constitutionnel qui a annulé le **décret n° 2024-106 du 03 février 2024** portant abrogation du décret convoquant le corps électoral pour l'élection présidentielle du 25 février 2024 et déclaré contraire à la Constitution, la loi portant dérogation aux dispositions de l'article 31 de la Constitution, adoptée sous le n°4/2024 par l'Assemblée nationale en sa séance du **05 février 2024**.

Dans un contexte pré-électoral aussi complexe, de tels élargissements vont certainement contribuer à décrier l'atmosphère politico-sociale et créer les conditions d'une campagne électorale plus ouverte pouvant permettre aux millions de sénégalais de se faire une meilleure idée des offres politiques des candidats à l'élection présidentielle.

Cette vague de libérations ne doit pas nous faire oublier que la plupart des personnes qui ont retrouvé aujourd'hui la liberté avaient été arbitrairement arrêtées et illégalement détenues dans des conditions extrêmement inhumaines que la RADDHO et d'autres organisations de défense des droits de l'homme ont, a maintes reprises, dénoncées. Il est impératif, dans un pays dont la Constitution proclame que la personne humaine est « sacrée » et « inviolable » et que « l'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger » que les conditions d'arrestation et de détention des personnes soient respectueuses de la dignité humaine.

**La RADDHO** demande à l'Observateur national des lieux de privation des libertés, dont le rôle est, entre autres, de « contrôler les conditions de prise en charge et de transfèrement des personnes privées de liberté », de veiller à ce que de telles pratiques, qui ne sont pas dignes d'un pays dont la Loi fondamentale proclame « le respect des libertés fondamentales et des droits du citoyen », ne restent pas impunies.

**La RADDHO** invite l'Etat à :

**Poursuivre** la libération de tous les détenus politiques en vue de consolider la paix sociale et politique ;  
**Cesser** toutes les pratiques policières et judiciaires (traitements inhumains et dégradants, voire actes de torture, retours de parquet, refus systématiques des mesures de liberté provisoire par le Procureur de la République qui portent atteinte aux droits fondamentaux des citoyens ;

**Prêter une attention particulière** à la situation des élèves et étudiants qui viennent d'être libérées et qui ont besoin d'un soutien psychologique et pédagogique pour reprendre rapidement leurs études;

**Engager rapidement** des consultations avec tous les acteurs du secteur de la justice afin de trouver rapidement une solution aux arrestations arbitraires et aux détentions longues et/ou illégales des citoyens;

**La RADDHO demande particulièrement** à la Cour d'Appel de Dakar, chargée par le Code électoral (article LO 130) de veiller à l'égalité entre les candidats, de prendre toutes les dispositions pour que le candidat Bassirou Diomaye FAYE, actuellement en détention préventive, puisse obtenir la liberté provisoire et mener sa campagne dans les mêmes conditions que les autres candidats à l'élection présidentielle.

**Fait à Dakar, le 18 février 2024**

**Le Secrétaire Général**

**Sadikh NIASS**

